Extrait des Règles du jeu : le matériel de ski-alpinisme

Pour en savoir plus : www.ski-alpinisme.com, rubrique règlement.

2 MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Tout matériel de sécurité utilisé par les compétiteurs prenant part à une épreuve FFME doit obligatoirement être produit par un fabricant qui :

- **spécifie que l'équipement est conçu pour le Ski Alpinisme**
- **est enregistré à une chambre de commerce et de l'industrie**
- **peut produire un reçu de TVA du pays d'origine**
- **a une assurance responsabilité civile qui couvre l'utilisation de l'équipement en Ski Alpinisme.**

Le matériel de sécurité noté *par un astérisque(*) doit être* ***estampillé CE et UIAA,*** *sans aucune modification* ***sauf celles autorisées par le fabricant*** dans la notice d'information livrée avec le matériel.

Le matériel lié directement à la sécurité noté *par deux astérisques(**)* **ne peut être modifié**, sauf celles autorisées par le fabricant dans la notice d'information livrée avec le matériel ou celles réalisées par le fabricant pour les compétiteurs liés à ce fabricant par un contrat de sponsoring ou de test. (Dans ce cas, une description écrite de la modification, signée par le fabricant, est demandée).

Pour 2010-2011 : Les chaussures modifiées par un second fabricant ne sont permises qu'en cas d'accord en bonne et due forme entre les deux fabricants, spécifié dans la notice explicative délivrée avec la partie modifiée.

Pour 2010-2011 : Les fixations mixtes (partie avant d'un fabricant et partie arrière d'un autre fabricant) ne sont pas autorisées.

Le président du jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

Le non-respect de ces règles est sanctionné par des pénalités, décrites § 4.2

Il est formellement interdit de changer de matériel en cours de parcours sauf un ou plusieurs bâtons ou skis cassés.

2.1 *Matériel pour les courses de ski alpinisme (montée et descente)*

2.1.1 Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire pour tous les compétiteurs quelle que soit la catégorie est :

- Licence fédérale ou pièce d'Identité
- ***Une Paire de skis*** (**) ayant des bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur, et avec une largeur minimale d'au moins 80mm en spatule, 60 mm sous la chaussure et 70mm en talon ; la taille des skis est d'au moins 160 cm pour les hommes (seniors – espoirs et juniors) et 150 cm pour les femmes et les Cadets Garçons.
- ***Fixations*** (**) permettant le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente, et pouvant être ou non équipées de lanières de sécurité.
  - Parties avant et arrière :
    - la partie arrière des fixations doit avoir un système de déclenchement de sécurité latéral et frontal.
    - si, pour la partie avant de la fixation le système de déclenchement de sécurité est limité ou inexistant ou pouvant être utilisé fermé sans sécurité, ceci doit être clairement spécifié sur la notice explicative délivrée avec le matériel, en signalant que ces fixations sont conçues pour la compétition et n'ont pas de système de déclenchement de sécurité sur la partie avant.

Poids minimum pour ski + fixation :

- Hommes (Senior – Espoir – Junior) 750 grammes, soit 1500 grammes la paire
- Femmes + Cadets garçons 700 grammes, soit 1400 grammes la paire

- ***Chaussures***, recouvrant les chevilles et avec des semelles crantées de type Vibram ou équivalent. Les semelles doivent couvrir au moins 75 % de la surface de la chaussure et la profondeur minimale des crans est de 4 mm. Il doit y avoir au minimum 8 crans sous le talon et 15 crans sur la partie avant de la semelle, avec une surface minimale par cran de 1cm2. La chaussure doit avoir au moins 2 boucles avec système indépendant de fermeture. Les chaussures doivent permettre l'utilisation de crampons métalliques. Les fixations et les chaussures de skis de fond ou équivalents sont formellement interdites. Il convient de noter que pour la saison 2010-2011 les modifications de la chaussure seront interdites.

Poids minimum pour chaussures (coque et chausson sec)

- Hommes (Senior – Espoir – Junior) 500 grammes, soit 1000 grammes la paire
- Femmes + Cadets garçons 450 grammes, soit 900 grammes la paire

- ***Paire de bâtons de ski alpin ou de fond*** (carbone ou autre matériau) ayant un diamètre maximum de 25 mm, et avec des rondelles non-métalliques.

- ***Paire de peaux anti-recul et amovibles***. Lorsque les peaux ne sont pas sur les skis elles doivent être rangées dans le sac ou la combinaison. L'utilisation de système tel que du ruban adhésif ou équivalent favorisant la glisse est formellement interdit (protection de l'environnement).

- ***Vêtements haut de corps***: trois couches à la taille du compétiteur :

- 1 couche de corps à manches longues. En fonction des conditions météorologiques, le jury peut décider que cette couche soit à manches courtes.
- 1 combinaison de ski à manches longues ou une deuxième couche manches longues
- 1 coupe-vent respirant à manches longues

- ***Vêtements bas de corps*** : deux couches à jambes longues et à la taille du compétiteur

- 1 combinaison de ski ou un pantalon
- 1 coupe-vent respirant

- ***Un Détecteur de Victime d'Avalanche (DVA)***, aussi appelée: Appareil de Recherche de Victime d'Avalanche (ARVA), conforme à la norme EN 300718 (fréquence 457 kHz).

  Chaque compétiteur doit porter cet appareil contre son corps, sous les vêtements, en mode émission. À aucun moment l'appareil ne doit être visible, même si le compétiteur ouvre sa combinaison en cas de température trop élevée. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de l'appareil pendant toute la course.
- ***Casque*** (*) conforme aux exigences de la norme UIAA 106. Il doit être attaché sur la tête dans toutes les descentes et aux passages spécifiés par le jury et/ou le COL .

En accord avec les exigences de la norme UIAA 106, le casque est obligatoire en relais.

- ***Pelle à neige*** (0.2 m x 0.2 m minimum) sans modification après sortie d'usine. L'appellation « pelle à neige » est définie par le fabricant.

Pour la saison 2010-2011, une pelle à neige (**) conforme aux normes ISMF, *définie par les fabricants comme « pelle à neige de secours »*

- ***Une Sonde à neige*** (**) conforme à la norme ISMF (voir Annexe 2)
- ***Couverture de survie*** de 1,80 m2 minimum, sans modification après sortie d'usine. L'appellation « couverture de survie » est définie par le fabricant ;
- ***Paire de gants*** couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée pendant toute la durée de la course
- ***Lunettes de soleil*** filtrantes;

- ***Sac à dos*** pouvant contenir tout le matériel exigé par le jury pendant l'épreuve, ayant sur sa partie postérieure et/ou latérale deux points de fixation pour le portage des skis (pas de portage dans les bretelles). En cas d'entre aide entre coéquipier, le sac du porteur devra être muni de deux systèmes de portage indépendants.
- ***1sifflet***

2.1.2 Matériel complémentaire pouvant être exigé par le COL/jury

Suivant les conditions de course et le type de course, le COL/jury de course peut exiger pour tous les compétiteurs

- ***Une Paire de crampons métalliques*** (*), conforme à la norme UIAA 153 avec au moins 10 dents, dont deux frontales, réglée à la taille des chaussures du compétiteur. Les crampons doivent avoir des lanières de sécurité.

Lors de leur utilisation en course, les crampons sont mis, lanières de sécurité correctement fermées.

Tout autre système de fixation non-conforme entraînera une disqualification du coureur.

Lorsque les crampons ne sont pas sur les chaussures, ils doivent être portés dans le sac à dos, dents contre dents

- ***Un Baudrier*** (*) conforme à la norme UIAA 105), sans modification après sortie d'usine.
- ***1 longe*** (*) avec système d'absorption d'énergie pour l'utilisation en « Via Ferrata » conforme à la norme UIAA 128
- ***2 mousquetons*** (*) type K. (Klettersteige) conformes à la norme UIAA 121. **Quand la longe et les 2 mousquetons ne sont pas utilisés, ils doivent être rangés dans le sac à dos ou enroulés autour de la taille.**
- ***Couche thermique polaire supplémentaire*** (4ème couche avec manche longue) (minimum 400g/m²), pour le haut du corps à la taille du compétiteur, double couche avec polaire (couche thermique), Primaloft 60 ou similaire.
- ***Bonnet de ski ou un bandeau*** ;
- ***Une deuxième paire de gants*** thermiques, respirant et coupe vent
- ***Lampe frontale*** en état de marche.
- ***1 ou 2 broches à glace*** (*), conformes à la norme UIAA 151, portées sur le baudrier
- ***Descendeur alpinisme*** (**)
- ***Piolet*** (*), conforme aux exigences de la norme UIAA 152, de 50cm de long minimum
- ***Une deuxième paire de lunettes de soleil*** filtrantes

Pour les équipes, une seule corde, boussole et altimètre sont nécessaires.

- ***Une corde dynamique*** (*) conforme à la norme UIAA 10, de 8 mm de diamètre et 30 m de long ;
- ***Boussole*** ;
- ***Altimètre***.

2.2 *Matériel pour les courses sur piste sécurisée*

Si le parcours de la course emprunte exclusivement un itinéraire sur piste sécurisée, le COL pourra exclure du matériel obligatoire le DVA, la pelle, la sonde, le sac à dos et son contenant.
Les dispositions concernant les chaussures, skis, bâtons, fixations, peaux de phoque, gants et vêtements restent valables.
Le casque est obligatoire dès lors qu'une partie du parcours chronométré se fait en descente.

2.3 *Matériels fournis par le COL*

Le COL fournit :

- les dossards des compétiteurs qui :
  - peuvent comporter un système électronique ;

- ne doivent être ni pliés, ni découpés, sauf autorisation du COL et du jury ;
- doivent être portés aux endroits réservés à cet usage (partie postérieure du sac à dos et/ou cuisse droite), pendant toute la durée de la course ; Si les circonstances de course l'impose, le Président de Jury pourra spécifier un emplacement de dossard différent ;
- peuvent être réclamés une fois que le compétiteur a franchi la ligne d'arrivée ;

- tout autre matériel ne figurant pas dans le présent règlement avec accord préalable du délégué technique fédéral.
- pour les relais : pour chaque compétiteur d'une équipe, il s'agit :
  - 1er relais = X-1, 2ème relais = X-2, 3ème relais = X-3 et 4ème relais = X-4.
  - les numéros de dossards X sont attribués selon le classement de la course précédente de même titre
- si pour l'attribution des numéros dans une catégorie, il n'y a pas de classement de référence, ils seront tirés au sort

Dans le cas d'une course internationale couplée à un open national, les concurrents doivent porter des dossards de couleurs différentes afin de discerner ceux participant à la compétition ISMF et ceux participant à l'épreuve Open.

2.4 ***Publicité sur les combinaisons de ski des compétiteurs***

Le COL ne peut utiliser, pour l'affichage de ses partenaires, que le dossard parmi tout l'équipement des coureurs. Les tenues des équipes de France sont définies dans un document spécifique.

2.4.1 Espaces réservés au compétiteur

- Cuisse et jambe gauche : 200 cm²
- Poitrine droite : 150 cm²
- Epaule et manche droite : 120 cm²
- Col : 2 espaces de 10 cm x 4 cm
- Casque sur toute sa surface